



FICHE TECHNIQUE

223103

SOLVANET 150

NETTOYANT DÉGRAISSANT POLYVALENT **ÉCOLOGIQUE** DES SURFACES MATÉRIELS ET RÉCIPIENTS

SOLVANET 150 est une préparation à base d'une association de fonctions nettoyantes et émulsionnantes de sels alcalins, additif complexant anticalcaire, alcools supérieurs, émulateur non ionique.

Éléments de composition autorisés par l'arrêté du 8 septembre 1999 modifié par l'arrêté du 19 décembre 2013 relatif aux produits de nettoyage des surfaces et objets pouvant entrer au contact de denrées alimentaires, produits et boissons de l'homme et des animaux.

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

Etat physique	: LIQUIDE
Masse volumique	: 1050 G/L ± 20 G/L
Réaction chimique	: ALCALINE
PH à 5 %	: 11.60 ENVIRON
PH pur	: 12.40 ENVIRON
Couleur	: JAUNE
Odeur	: CITRON
Inflammabilité	: NON INFLAMMABLE

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

SOLVANET 150 a une **fonction dégraissante et peptisante** des souillures.

SOLVANET 150 est un **nettoyant concentré polyvalent, fortement dégraissant et pénétrant**, recommandé pour le nettoyage de toutes surfaces :

carrelages	revêtements plastiques	stratifiés	surfaces métalliques
bâches	surfaces peintes lessivables	Stores, etc	Ensembles mécaniques

APPLICATIONS :

- Nettoyage des locaux professionnels ou industriels, sols murs, portes
- Dégraissage des pièces et ensembles mécaniques.
- Nettoyages, rénovation de locaux sanitaires, d'immeubles en collectivité
- Nettoyage lessivage de murs, surfaces peintes, avant remise en peinture par les professionnels du bâtiment, peintres, etc...

MODES ET DOSES D'EMPLOI

- S'utilise toujours dilué dans l'eau froide ou tiède.
- Application par pulvérisation, trempage, brossage, à l'éponge
- Concentration de dilution à adapter selon origine, épaisseur des salissures, nature des surfaces et supports, fréquence des nettoyages.
- Pour des surfaces très grasses, très encrassées, ou de souillures anciennes, s'utilise par pulvérisation, trempage, brossage ou à l'éponge, dilué dans l'eau à raison de 1 à 2 litres de produit pour 10 litres d'eau selon la nature et l'épaisseur des souillures présentes et le mode d'application.
- Dans le cas de pièces ou supports très encrassés, diluer à raison d'une partie de produit pour 3 à 4 parties d'eau.
- **En nettoyage fréquent : 1 partie pour 50 à 100 parties d'eau**
- Laisser agir, activer si nécessaire à l'aide d'une brosse
- Rincer à l'eau claire.

En auto laveuse : nettoyer à une concentration de 2 à 5 %.



Le produit objet du test est facilement biodégradable selon la norme OCDE 301 F. Ce résultat positif permet de considérer que le produit se dégradera rapidement et complètement dans des conditions d'aérobiose dans la plupart des environnements, y compris les stations d'épuration biologique des eaux usées.

RECOMMANDATIONS



H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Conserver hors de la portée des enfants

Protéger du gel au stockage. Températures optimales de stockage de 5 à 35 °c.

Eviter le contact avec les yeux, la peau.

Ne pas appliquer le produit concentré sur surfaces en aluminium anodisé, verre, peintures sensibles aux produits alcalins, en cas de contact rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire.

Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.

(Dans le cas de supports fragiles, faire un essai préalable afin de déterminer la concentration optimale de la solution de nettoyage).

EXTRAIT CONDITIONS DE VENTE :

Assurance qualité ISO 9001

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la **date limite d'utilisation optimale conseillée (DLUOC) est de un an**. En conséquence l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

Nota : Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27/03/1987 mis en vigueur au 01/01/1988.